CIRCULAIRE PROMOTION INTERNE 2019

ANIMATEUR TERRITORIAL

PRINCIPAL de 2ème classe

décret 2011-558 du 20 mai 2011

B-4

A compter du 1er janvier 2019, au moins un fonctionnaire territorial pourrait être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Animateur principal de 2ème classe au titre de la promotion interne.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1er janvier de la LISTE D'APTITUDE
adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe et adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	**°examen professionnel** ° compter au moins 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat °dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 30/06/2015

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 29 juin 2018 à 12h00** doivent comporter :

❒ Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai
Les pièces justificatives transmises **après le vendredi 29 juin 2018 à 12h00**, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 80 15 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 07/05/2018

Le Président
Robert GARRABE

Centre de Gestion du Personnel des Collectivités Territoriales des P.-O.

6, rue de l'Ange - BP 901 - 66901 Perpignan Cedex . Tél. 04.68.34.80.15. Fax 04 68 34 87 24 .
E-mail : l.nifosi@cdg66.fr - www.cdg66.fr

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2019

B-4

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

Collectivité			
Nom - Prénom de l'agent			
Date de naissance	_____/_____/_____	âge atteint en 2019_____ans	

CONDITIONS STATUTAIRES à satisfaire au 1/1/2019

☐ **adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe**	**°examen professionnel** ° compter au moins 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat °dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ° avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)	***Cocher la case correspondante à joindre et à agrafer la copie de l'arrêté à la page 1/7***
☐ **Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe**		

EXAMEN PROFESSIONNEL

☐ **attestation de réussite délivrée par un CDG**	***Cocher la case correspondante à joindre et à agrafer la copie de la pièce justificative obligatoire à la page 1/7***

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION OBLIGATOIRE

☐ **attestation du CNFPT**	**2 jours au minimum entre le 1/1/2014 et le 31/12/2018**	***Cocher la case correspondante à joindre et à agrafer la copie des pièces justificatives obligatoires à la page 1/7***
☐ **dispense délivrée par le CNFPT**		

Les colonnes grisées sont réservées aux services instructeurs du CDG 66 (ne rien écrire -merci)	***L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne***	☐ **oui**	☐ **non**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2019

B-4

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire

Fonction Publique Territoriale	
du _____ au _____	*Cocher la case correspondante à joindre et à agrafer la copie de l'arrêté à la page 2/7*
durée _____ans _____mois_____jours	

Fonction Publique de l'Etat	
du _____ au _____	*Cocher la case correspondante à joindre et à agrafer la copie de l'arrêté à la page 2/7*
durée _____ans _____mois_____jours	

Fonction Publique Hospitalière	
du _____ au _____	*Cocher la case correspondante à joindre et à agrafer la copie de l'arrêté à la page 2/7*
durée _____ans _____mois_____jours	

TOTAL (1)	durée _____ans _____mois_____jours	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2019

B-4

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale

depuis la 1ère nomination stagiaire	du au durée _____ans _____mois_____jours	***Compléter la case correspondante joindre et agrafer la copie de l'arrêté ou du contrat à la page 3/7***
contrats de droit public	du au durée _____ans _____mois_____jours	
contrats de droit privé (TUC CES CEC EJ CAE CA ...)	du au durée _____ans _____mois_____jours	
vacataire	du au durée _____ans _____mois_____jours	
stagiaire rémunérés (avec convention de stage)	du au durée _____ans _____mois_____jours	
service civique	du au durée _____ans _____mois_____jours	
TOTAL (2)	durée _____ans _____mois_____jours	
disponibilités	du au durée _____ans _____mois_____jours	***Compléter la case correspondante joindre et agrafer la copie de l'arrêté à la page 3/7***
TOTAL (3)	durée _____ans _____mois_____jours	
TOTALGENERAL (1+2-3)	durée _____ans _____mois_____jours	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2019

B-4

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

3) Formation et passage du concours de la promotion sollicitée			
présentation au concours	☐	*Cocher les cases correspondantes joindre et agrafer la copie des justificatifs à la page 4/7*	
admissibilité au concours	☐		
formation au concours (état de formation CNFPT)	☐		
réussite examen professionnel caduque	☐		

4) diplômes			
BAC+2 (BTS,DUT, ou diplôme équivalent)	☐	*Cocher les cases correspondantes joindre et agrafer la copie des justificatifs à la page 4/7*	
BAC+3 (licence ou diplôme équivalent)	☐		
BAC+4 et plus (master ou diplôme équivalent)	☐		

5) Stage de formation dans le cadre du D.I.F. (*formations de perfectionnement, formations de préparation aux concours et examens, formations facultatives décidées par l'agent*)
hormis les formations de professionnalisation, F.I.A., F.A.E., tests de positionnement , stages de formation signés par l'Elu de la collectivité, les convocations à la formation, sauf les convocations aux concours.
Comptabilisation des formations réalisées et validées par un établissement public ou un organisme agréé.

de 0 heure à 150 heures	☐	***Cocher les cases correspondantes joindre et agrafer la copie des justificatifs à la page 5/7***	
de 151 heures à 200 heures	☐		
≥ 201 heures	☐		

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2019

B-4

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

6) Fonctions de secrétaire de mairie ou responsabilité encadrement			
fonctions de secrétaire de mairie responsabilité encadrement	☐	*Cocher les cases correspondantes joindre et agrafer la copie de l'arrêté de NBI à la page 6/7*	

7) Nomination unique promotion interne			
agent qui n'a jamais bénéficié d'une promotion interne dans sa carrière	☐	*Cocher les cases correspondantes joindre et agrafer la copie de tous les arrêtés de nomination à la page 6/7*	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66

PROMOTION INTERNE 2019

B-4

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème classe

Conditions communes à tous les critères: acceptation de toutes pièces justificatives incontestables exceptées les attestations sur l'honneur des autorités territoriales.

Egalité de points entre 2 ou plusieurs agents :

1 - en cas d'égalité de points l'ancienneté (prévue en critère 2) de l'agent sera retenue comme critère prédominant.

2- En cas d'égalité de points et d'ancienneté (prévue par le critère 2), l'agent le plus âgé sera retenu.

APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE après prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents (Loi 2007-209 du 19.02.2007 - art 33).	n° d'ordre si plusieurs agents

SIGNATURE DE L'AUTORITE TERRITORIALE	***L'agent concerné atteste avoir pris connaissance des informations communiquées ci-dessus, et confirme l'authenticité et l'exhaustivité des pièces justificatives jointes.***
	SIGNATURE DE L'AGENT

CONSIGNES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER

Ce dossier a été établi afin d'obtenir un maximum d'informations pouvant permettre aux membres de la Commission Administrative Paritaire d'attribuer objectivement les postes de Promotion Interne. Il est très important qu'il soit rempli avec soin en respectant les consignes.

Recevabilité de toutes pièces justificatives incontestables sauf attestation sur l'honneur des autorités territoriales.

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Les dossiers arrivés hors délai soit après le **VENDREDI 29 juin 2018 à 12h00** ne seront pas traités conformément au choix des membres des C.A.P.

réservé aux services du CDG 66 (ne rien écrire merci)

DATE DE RECEPTION	VERIFICATION	CONTROLE